



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

5^{ème} séance de l'année
Mardi 9 août 2022

Sous la Présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus
Le 3 août 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
Tania GALVANI
François PELLECUER
Corinne DIAKOK-EDINVAL
Henri ANGELIQUE
Cécile BOUCAUD
Philippe RIBERE
Marie-Hélène SALOMON
Jimmy LOUIS
Rosette BONNETO
Georges BREDENT
Dominique DOLMARE
Badi FADDOUL
Marie-Andrée MANDIL
Alain SOREZE

PRESENTS

Madly PAULIN-GARGAR
Myriame LACROSSE
Jean-Marc SOUKAÏ
Danita LEBRERE
Alex AUCAGOS
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE
Jacques BANGOU
Sandra ENJARIC
Mehdi KEITA

ABSENTS

Yann NANETTE
(*proc. M-H SALOMON*)
Bruno FANFANT
(*proc. M. LACROSSE*)
Michèle ROBIN-CLERC
(*proc. A. SOREZE*)
Jean-Charles SAGET
Evelyne DEMOCRITE
(*Excusée*)
Claude BARFLEUR
Monique DECASTEL
Loïc MARTOL
Marie-Eugène TROBO-
THOMASEAU

CREATION DANS LA FILIERE ADMINISTRATIVE DE QUATRE (4) POSTES
D'ATTACHES TERRITORIAUX HORS CLASSE A TEMPS COMPLET

RF
Guadeloupe

**CREATION DANS LA FILIERE ADMINISTRATIVE DE QUATRE (4) POSTES
D'ATTACHES TERRITORIAUX HORS CLASSE A TEMPS COMPLET**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article 2121-29,
Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment en son article 34 et 3-3 codifiés aux article L 313-1 et L. 332-8 du code de la fonction publique
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 avril 2021 validant le nouvel organigramme de la ville,

Considérant le dernier tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 19 décembre 2019,

Considérant la nécessité de créer quatre (4) emplois à temps plein pour favoriser le recrutement de personnel d'encadrement sur les différents emplois fonctionnels,

Entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

À l'unanimité

Article 1 : D'approuver la création dans la filière administrative de :

- Quatre (4) postes d'attachés territoriaux hors classe à temps complet

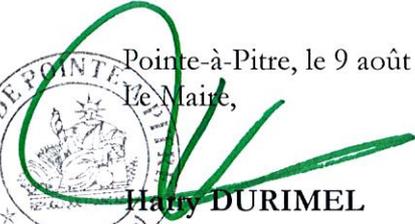
Article 2 : Les crédits, inscrits au chapitre 012, lors du vote du budget primitif 2022, sont suffisants.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération, prendront effet après transmission au service de l'État.

Article 4 : Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de la transmission au contrôle de légalité et de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois (2) à compter de la date de sa notification ou d'entrée en vigueur.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Pointe-à-Pitre, le 9 août 2022
Le Maire,

Hany DURIMEL



RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/08/2022
971-219711207-AU_043_2022-AU